Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de BRUSVILY

Envoyé en préfecture le 27/12/2025
Reçu en préfecture le 27/12/2025
Publié le
ID : 022-212200216-20251227-DEL202570-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt décembre à 9 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Mme DOUENAT Marie-Claire, Maire.
Date de convocation : 16/12/2025
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11 Pouvoir : 02 Exprimés : 13
Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Michel MARIE, Jacqueline LEYZOUR, Franck BRIEUC, Claudine DELACOURT, Claude ROBERT, Colette PELOU, André BARDOU, Patrick BOGUENET, Yves BOULAU
Absents excusés : Suzanne PERINA (procuration à Evelyne BARDOU), Anne DEBEIX (procuration à Marie-Claire DOUENAT), Sandrine DUPAS
Absent : Karl PIRON
Secrétaire de séance : Colette PELOU

N° 2025-70
Proposition de recensement des voies communales

Mme le Maire expose que dans le cadre de l'amélioration de la gestion de la voirie, la commune peut utiliser deux leviers d'actions :
• Réaliser une analyse et une mise à jour du tableau de classement des voies afin d'obtenir un recensement complet du linéaire précis de la voirie communale ;
• Bénéficier d'un outil de déclaration officiel, destiné à la Dotation Globale de Fonctionnement, principale dotation de l'Etat aux collectivités territoriales, le linéaire de voirie étant l'un des critères de calcul de la DGF.

Ce travail de classement des voies (TCV) aboutira à un tableau récapitulant les informations suivantes :
• Domanialité : Qui est responsable de l'entretien de cette voie ?
• Catégorie : De quel type de route s'agit-il ?
• Importance : Quelle est l'importance de cette voie dans le réseau ?
• Revêtement : Quel type de revêtement de la chaussée ?
• Route : Nom de la voie, longueur, largeur…

Geoptis du Groupe La Poste, spécialisée dans la collecte et le traitement de données territoriales grâce à des capteurs embarqués sur des véhicules, propose à la commune la réalisation de cette prestation de tableau de classement des voies conforme à la circulaire n°426 du 31 juillet 1961, relative à la voirie communale, ainsi qu'une carte de ces voies.
Le montant de la prestation est estimé à 4 760.00 € HT, soit 5 712.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de réaliser la mise à jour du tableau de classement des voies de la voirie communale,
Accepte le devis de la société Géoptis qui s'élève à 4 760.00 € HT,
Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Marie-Claire DOUENAT

Le secrétaire de séance,
Colette PELOU